



Marthe POGGI

NOTAIRE

Successeur de la SCP POGGI & FABIANI

Et de Me SEATELLI

39, BOULEVARD PAOLI
20200 BASTIA (Haute Corse)

Téléphone : 04.95.31.12.63
Télécopie : 04.95.32.55.94
marthe.poggi@notaires.fr
C.D.C. Cpte (IBAN) :
FR 84 4003 1000 0100 0016 8066 E04
Code BIC : CDCG FR PP

**CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES
2, Cours Granval**

20000 AJACCIO
cr.ajaccio@notaires.fr

Dossier suivi par
chantal.rota.20026@notaires.fr

Succession de M. Jean Pierre MARINI

Bastia, le 18 mars 2019

Monsieur le Président,

Dans le cadre des nouvelles dispositions concernant la constitution de titre de propriété, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'avis de parution dans le journal,

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

P/O Maître Marthe POGGI

COMMUNES DE PIEDIPARTINO et PIED'OREZZA (Haute-Corse)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître **Marthe POGGI**, Notaire à BASTIA (20200), 39, boulevard Paoli, le **18 mars 2019**

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

Un acte de **Notoriété** constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, des personnes suivantes :

M. Jean Patrick **MARINI**, demeurant à PIEDIPARTINO (20229).

Mme Fabienne **MARINI**, épouse MARCELLI, demeurant à PIEDICROCE (20229).

M. Joël **MARINI**, époux de Mme **BOYAC**, demeurant à FAUCON (84110) Chemin de la Montagne.

A PIEDIPARTINO (HAUTE-CORSE) (20229),

1°/des parcelles de terre, cadastrées :

section A n°13 lieudit fontana pour 35ca,

section A n°14 lieudit fontana pour 12a 51ca,

section A n°15 lieudit fontana pour 10a 46ca ,

section A n°54 lieudit piedipartino pour 1a 06ca,

section A n°116 lieudit orto pour 3a 16ca,

section A n°349 pour 19a 69ca.

2°/un séchoir cadastré section A n°27 lieudit chioso pour 1a 53ca.

3°/ Une maison cadastrée section A n° 55 lieudit piedipartino pour 1a 06ca

A PIE-D'OREZZA (HAUTE-CORSE) 20229,

une parcelle ldt zumintelle cadastrée section B n°566 pour 2a 24ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : « *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

Adresse mail de l'étude : marthe.poggi@notaires.fr

POUR AVIS

Me Marthe POGGI, Notaire